



Nuisance de voisinage de bar restaurant

Par Visiteur

Est-ce qu'un bar-restaurant (sensé fermer à 1 heure du matin) peut être utilisé (loué) pour des soirées privées finissant à 4 heures du matin ?

Par Visiteur

Cher monsieur,

Est-ce qu'un bar-restaurant (sensé fermer à 1 heure du matin) peut être utilisé (loué) pour des soirées privées finissant à 4 heures du matin ?

Cela entraine t-il des nuisances notamment sonores?

Ce restaurant détient-il une autorisation préfectorale pour finir aussi tard?

Très cordialement.

Par Visiteur

Oui, il y a nuisance sonore.
La gendarmerie nous a dit que l'horaire déposé en préfecture est 1 heure du matin le samedi.

Par Visiteur

Cher monsieur,

Oui, il y a nuisance sonore.
La gendarmerie nous a dit que l'horaire déposé en préfecture est 1 heure du matin le samedi.

Dans ce cas, la réponse est non.

Outre le fait qu'il y a contravention de tapage nocturne, l'entreprise qui détient le restaurant se rend à mon sens coupable de trouble anormal de voisinage que le juge peut sanctionner par voie de dommages et intérêts ainsi qu'une interdiction (article 544 du Code civil).

Très cordialement.